



Éoliennes
flottantes
d'Occitanie

Pour aller plus loin

- Site de la stratégie de filière pêche du CRPMEM Occitanie crpmem-occitanie.fr
- Site du projet FISHWIND fishwind.fr
- Site de la Coopérative Pêcheurs Méditerranée Services agence-adocc.com
- Fiche pêche professionnelle du débat public « La mer en débat » www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/MED_Fiche_18_Peches_professionnelles.pdf
- Plan de gestion *West Med* de la Commission européenne ec.europa.eu
- Rapport 2024 de l'Ifremer sur l'activité des navires de pêche en Région Occitanie <https://archimer.ifremer.fr/doc/00998/110997/124767.pdf>

© EFGL-Ocean Winds

FICHE THÉMATIQUE 4

Quelle cohabitation avec la pêche professionnelle ?



Qu'es aquò ?!

ARTS DORMANTS/ARTS TRAÎNANTS

2 grandes familles d'engins de pêche. Les arts dormants (filets, palangres, casiers) sont déposés et relevés sans mouvement du navire. Les arts traînants (chaluts, ganguis) tractent l'engin de pêche derrière le navire en mouvement.

CHALUTIER DE FOND

ces navires de 18 à 25m produisent l'essentiel des volumes en Méditerranée. Ils tirent un filet en forme de poche (le chalut), ou 2 filets-chalut jumeaux sur le fond marin pour capturer les espèces démersales comme le merlu ou le rouget, en marée de moins de 24h.

PETITS MÉTIERS

navires polyvalents de moins de 12m qui pratiquent plusieurs techniques au cours de l'année (filets, palangres, casiers, nasses) principalement en zone côtière et dans les lagunes. Leurs apports sont, en volume, plus faibles que ceux des chalutiers, mais parfois à haute valeur ajoutée (thon rouge de ligne...).

THONIERS-SENNEURS

en fin de printemps, ces navires de 30 à 45m sont spécialisés dans la capture du thon rouge (sous quotas) en Méditerranée occidentale, à l'aide d'un filet tournant (la senne). Il est possible d'en admirer plus d'une dizaine, amarrés le long des quais sétois.

PLAN WEST MED

plan européen de gestion en vigueur depuis 2019, il impose une réduction de l'effort de pêche au chalut en Méditerranée occidentale (France, Espagne, Italie) pour permettre la reconstitution des stocks. Il fixe la durée maximale d'une journée de pêche (15h) et réduit le nombre de jours de mer annuels autorisé pour la pêche au chalut de fond.

OP SATHOAN/OP DU SUD

organisations de producteurs de la pêche méditerranéenne. La SATHOAN regroupe notamment les palangriers thoniers certifiés MSC Pêche durable. L'OP du Sud représente d'autres segments de la filière.

ESPÈCES/ORGANISMES BENTHIQUES

animaux ou végétaux fixés au sol ou qui se déplacent en rasant le fond. Ils trouvent leur nourriture dans le sédiment ou les substrats durs.

La pêche professionnelle est une activité structurante de l'économie du littoral et de l'identité occitane : plus de 600 navires, près de 1 000 marins et environ 4 000 emplois indirects¹.

La zone d'installation du parc EFLO se situe dans un périmètre réglementé par le plan West Med qui limite les activités de pêche à 4 mois/an pour la pratique du chalutage de fond.

Ce contexte impose un dialogue exigeant et continu avec les représentants de la filière de la pêche professionnelle, du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) d'Occitanie, ainsi qu'avec les différentes Organisations de Producteurs (OP SATHOAN, OP DU SUD) dans un objectif de bonne cohabitation.

¹ <https://eos.debatpublic.fr/wp-content/uploads/EOS-CA-CRPMEM.pdf>

Informez-vous
et participez
à la concertation!



eoliennes-flottantes-occitanie.fr



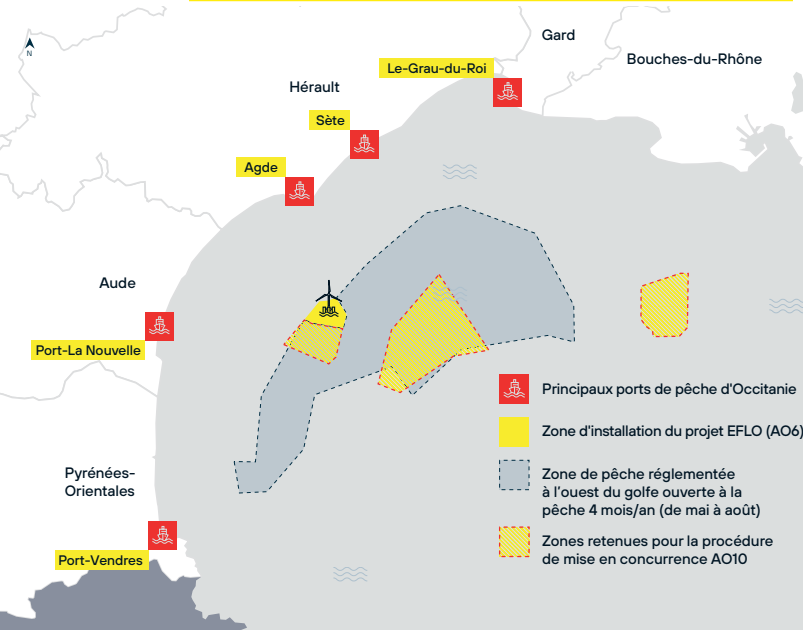
Operated by



■ Le golfe du Lion, un espace de pêche historique

La pêche professionnelle en Occitanie repose sur 3 pratiques complémentaires : les thoniers-senneurs,* les chalutiers* (70 à 80 % des apports sous criées) et les petits métiers* qui exercent en zone côtière et dans les lagunes. Ces 3 activités de pêche structurent une production annuelle stable d'environ 9 000 tonnes et un chiffre d'affaires moyen d'environ 50 M€/an², répartis principalement entre les criées du Grau-du-Roi, Sète, Agde et Port-La Nouvelle.

ZONE DE PÊCHE RÉGLEMENTÉE PAR LE PLAN EUROPÉEN *WEST MED*



Les différentes flottilles sont cependant fragilisées par plusieurs facteurs comme la hausse du prix du gasoil, l'amenuisement de la ressource ou encore le plan de gestion européen *West Med*. Les zones de fermeture à la pêche représentent plus de 5 000 km² dans le golfe du Lion, soit 1/3 de sa superficie. À l'ouest du golfe, une zone a été tracée pour être fermée 8 mois/an, de septembre à avril. Ces contraintes visent notamment à protéger les merlus et les rougets juvéniles pour permettre le renouvellement de la ressource. La zone d'installation d'EFLO, définie par l'État à l'issue du débat public de 2021, se situe dans cette zone afin de limiter l'impact du parc éolien sur les activités de la pêche.

625

Nombre de navires de pêche professionnelle en Occitanie. L'Ifremer estime que 534 navires sont toujours actifs sur le littoral du Languedoc-Roussillon en 2024.

² France AgriMer, 2019



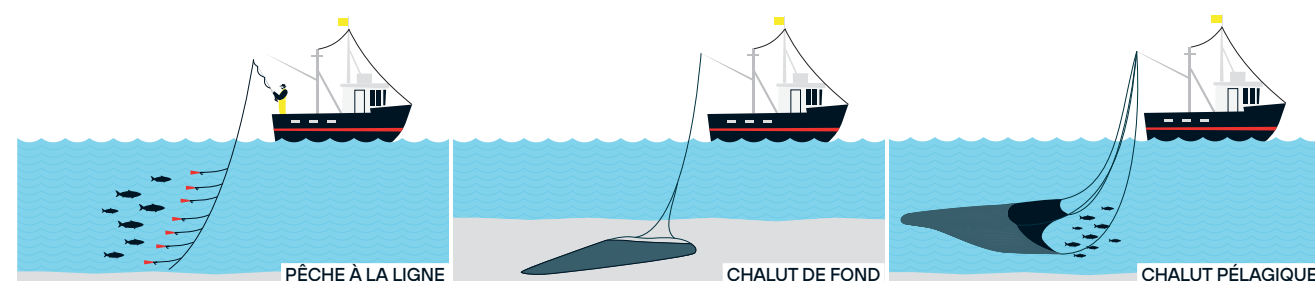
■ Dans les parcs flottants de Méditerranée, la pêche sera-t-elle possible ?

Les modalités de coexistence de la pêche professionnelle et de l'éolien en mer varient selon les technologies. Dans les parcs éoliens comportant des fondations posées sur le fond marin comme le parc des îles d'Yeu-Noirmoutier (EMYN - 500MW) exploité par Ocean Winds en Atlantique, la pêche aux arts dormants est autorisée et les couloirs entre les éoliennes permettent de naviguer dans le parc. Dans ce cas, la concession a été dimensionnée en accord avec les représentants de la pêche locale pour assurer la continuité de leur activité.

En revanche, la situation est différente en Méditerranée pour les parcs flottants. La présence de câbles dynamiques

et de lignes d'ancrages rend la pratique historique de chalutage de fond plus délicate car elle comprend un risque important de croche des engins de pêche.

En discussion avec les professionnels d'Occitanie, Ocean Winds soutient les projets de pêche expérimentale dans les fermes pilotes. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'EFLO est partenaire du projet FISHWIND porté par l'OP SATHOAN,* visant à définir les conditions qui rendront possibles certaines pratiques de pêche ainsi que des dispositifs de récifs artificiels favorisant la production de biomasse au sein des parcs flottants commerciaux.



EX. DE TECHNIQUES DE PÊCHES UTILISÉES DANS LE GOLFE DU LION PRÉSENTANT UN RISQUE DE CROCHE AVEC LES LIGNES D'ANCRAGE

■ Des mesures pour accompagner la filière et développer de nouvelles coactivités



Des discussions sont engagées avec la coopérative Pêcheurs Méditerranée Services (PMS) créée pour apporter des compléments d'activités aux pêcheurs du golfe du Lion à travers des prestations de services liées au déploiement de l'éolien flottant. Un futur accord devrait permettre aux marins pêcheurs de disposer de formations pratiques, théoriques et académiques requises pour assurer le transport d'équipage et de matériel sur les navires utilisés pour la maintenance du projet EFGL. Cette initiative prometteuse montre que l'éolien en mer peut devenir une source de diversification bénéfique pour les professionnels de la pêche.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Porté par l'organisation de producteurs SATHOAN en partenariat avec des acteurs scientifiques et techniques, dont OW et le projet EFLO, le projet FISHWIND étudie la possible coexistence entre la pêche artisanale et les parcs éoliens en Méditerranée. Cette démarche explore aussi l'atout de développer des récifs artificiels favorisant les espèces d'intérêt commercial dans les zones de parcs flottants pour faire face aux diminutions potentielles de l'activité de pêche au sein de ces parcs.



■ Un dialogue continu avec la filière, adossé aux enseignements d'EFGL

Le CRPMEM Occitanie, représentant les professionnels de la pêche basés entre la frontière espagnole et le Grau-du-Roi, est un interlocuteur central du projet EFLO, en lien avec les Prud'homies d'Occitanie et les organisations de producteurs. Les attentes de la filière sont intégrées dans la démarche de concertation continue du projet EFLO comme l'évaluation des impacts du parc sur l'activité socio-économique des pêcheurs et le suivi écologique de la ressource halieutique. Une convention cadre engageante, a été signée entre le CRPMEMO et EFLO pour définir les principes de leur collaboration tout au long du développement du projet.

Un comité de pilotage dédié est ainsi mis en place pour assurer le suivi des échanges et partager le retour d'expérience, notamment lié à la ferme pilote EFGL. Ces discussions doivent alimenter les décisions relatives au projet EFLO et répondre aux interrogations légitimes de la filière.